

**EXTRAIT DU**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 04 AVRIL 2018 A 19H30**

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Dix Huit, le **04 AVRIL A 19H30**

Extrait affiché le :  
**05 avril 2018**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**3ème séance 2018**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

**Objet** : Demandes de subventions pour la protection des captages d'eau potable.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme BOULANGER Annie	à	M. le Maire
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	Mme DUPONT Virginie
M. ROMARY Fabrice	à	M. SALTZMANN Michel
M. DEMENGE Abel	à	M. BAUDONNEL David

N°28/2018

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal d'une aide possible de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du Conseil départemental des Vosges dans le cadre de la protection de la ressource en eau. Les travaux de clôture et d'étanchéité des chambres chiffrés par les services techniques communaux s'élèvent à la somme de 325 000 € hors taxes.

Le Conseil Municipal présent et représenté,

En ayant délibéré,

Décide unanimement :

- D'approuver le programme de travaux de protection des captages d'eau potable. Les crédits étant inscrits au budget 2018 du service d'eau potable,
- De solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au taux de 50 % au titre de la protection et de la bonne gestion des ressources en eau utilisées pour le service public d'eau potable,
- De solliciter une aide du Conseil Départemental des Vosges au taux de 26 % au titre de la protection et de la mise en conformité des ressources en eau potable et des ouvrages annexes,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation du projet dès l'obtention des subventions,

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,